

NATIONS UNIES

CONSEIL DE TUTELLE



Distr.
LIMITÉE

T/PET.3/L.100
Le 25 février 1961
ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE M. NTIRYICA ZACHARIE, SECRETAIRE GENERAL DE
DE L'UNITE ET DU PROGRES NATIONAL DU BURUNDI (UPRONA)
CONCERNANT LE RUANDA-URUNDI

(Distribuée conformément à l'article 85, paragraphe 2, du règlement intérieur du
Conseil de tutelle)

Bujumbura, le 1er février 1961

Monsieur le Résident Général à
Usumbura

Copie pour information à
Monsieur le Secrétaire général de
l'ONU
au Mwami du Burundi à Gitega
Résident du Burundi à Gitega
Monsieur le Président de la Chambre
belge à Bruxelles

Monsieur le Résident général,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en annexe, copie de la prise de position
des partis nationalistes du Burundi et vous prie de bien vouloir y réserver
l'attention requise, car l'heure est grave et votre responsabilité est plus engagée
que jamais en cette matière.

Le peuple murundi ainsi que l'UPRONA entend faire tout ce qui est en son
pouvoir pour le maintien de la paix et de la tranquillité tant publique que privée.

Le Gouvernement belge dont vous êtes le Représentant serait fier de vous voir
respecter les nobles aspirations de ce peuple pacifique suivant la déclaration des
Nations Unies sur les droits fondamentaux de l'homme.

Veuillez agréer, Monsieur le Résident Général, l'assurance de ma plus haute
considération.

Pour le Comité
Secrétaire Général de l'UPRONA
NTIRYICA ZACHARIE

Signé : Illisible

PRISE DE POSITION DES PARTIS NATIONALISTES SUR LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE
ET CONSEILS INTERIMAIRES AU BURUNDI

Considérant la formation du Gouvernement provisoire institué à l'encontre de la décision du Gouvernement tutélaire belge, appuyant la déclaration des Nations Unies qui fixait la date limite des élections législatives au suffrage universel, seul procédé démocratique admis par toutes les nations, pour tout au plus tôt aux environs du mois de juin.

Attendu que les partis nationalistes avaient opté pour ces dispositions des autorités les plus compétentes : (ONU et Gouvernement belge) et que d'autre part ils entendent les soutenir.

Vu l'attitude d'écart prise par l'Administration locale, à l'encontre des dispositions du Gouvernement métropolitain et de l'Organisation des Nations Unies.

Considérant les mesures précipitées par l'Administration pour former au Burundi un Gouvernement provisoire fantoche, tendancieux et anti-démocratique parce que basé sur une nomination abusive et sur les élections communales faussées et contestées.

Que l'attitude de l'Administration belge reste la même en ce qui concerne sa décision sur la création d'un Conseil intérimaire : issu des élections du 2ème degré : c.à.d. sans participation de toute la population Burundaise et à l'insu de celle-ci et des partis nationalistes.

Attendu qu'en effet ces élections n'ont été communiquées qu'à quelques partis patronnés par l'Administration et ce endéans 24 heures avant la date du vote : soit du 28 au 29 janvier 1961 à 9 heures du matin : jour de repos dominical;

Attendu que la formation du dit Gouvernement provisoire non issu des élections libres au suffrage universel direct vient de se passer dans la plus sombre clandestinité;

Attendu que l'Administration elle-même reconnaît avoir formé ce Gouvernement Provisoire sur pression des militants du Front Commun (Ngozi-Kayanza-Muhinga etc.);

Attendu que les partis nationalistes ne pouvaient moralement et en aucun cas admettre et participer à de pareils affronts contre la liberté des droits de l'homme et de la nation Burundaise;

Attendu que la phase de la question ne retient pas l'attention de la population pour le simple fait qu'il s'agit d'une oppression lancée de part et devant l'Autorité Administrante, il est en définitif à conclure que la connivence est réelle;

/...

POUR TOUS CES MOTIFS DE FORCE MAJEURE :

Les partis nationalistes rejettent catégoriquement le soi-disant Gouvernement provisoire avant les élections libres au suffrage universel,

Ont refusé de participer aux élections anti-démocratiques et précipitées pour former un Conseil Intérimaire appelé à travailler en connivence avec le dit Gouvernement Provisoire et anti-démocratique.

Maintiennent leur première position conforme aux décisions de l'ONU et du Gouvernement métropolitain,

Réclament la dissolution immédiate de ce Gouvernement provisoire et illégal,
Se feront un devoir d'en informer toute la population du Pays.

Les partis nationalistes :

UPRONA VPM PDJTB DNB HTT PC

(toutes signatures illisibles)
